

ALI BENFLIS, PRÉSIDENT DU PARTI DES AVANT-GARDES DES LIBERTÉS :**«Nous sommes face à une impasse politique gravissime»**

Ali Benflis signe et persiste en s'en tenant à son constat de vacance du pouvoir que les élections présidentielles d'avril 2014 n'ont fait, selon lui, que «reconduire», mettant le pays dans une «impasse politique gravissime».

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Une vacance du pouvoir ainsi prolongée dont la «facture politique, économique et sociale sera lourde», considère-t-il, hier mardi, dans un entretien à notre confrère *Liberté*. Pour le président du parti des Avant-gardes des libertés, les «symptômes» de cette vacance du pouvoir sont béants avec, explique-t-il, «un centre de la décision nationale occupé par des forces extra-constitutionnelles qui s'effrite sous nos yeux, un effondrement économique que rien ne semble pouvoir arrêter». Pire, Benflis prévoit une «instabilité sociale» puisque «ses ingrédients sont réunis et tous les signes avant-coureurs sont déjà là». Un sort «inévitable» en ce sens que l'ère des miracles est révolue tant «il arrive toujours un moment où même les miracles ne suffisent plus ou cessent

de se reproduire», assène-t-il à ceux qui avancent que «l'Algérie est le pays des miracles».

Le double candidat aux présidentielles de 2004 et de 2014 considère, à propos de la succession qui ferait rage en haut-lieu, que «l'ère des élections arrangées est révolue». «Nous avons vu où les élections arrangées ont conduit le pays et ce qu'elles lui ont coûté en termes d'arriération politique, d'archaïsme économique et de dévitalisation sociale», explique-t-il, estimant que l'avenir du pays réside dans «la modernisation politique, économique et sociale» et «pas dans la reproduction des schémas éculés bâtis en dehors du choix des citoyens et de la volonté du peuple souverain». Ceci non sans affirmer «ne pas ignorer» les «très gros intérêts liés à la pérennité du système



Ali Benflis, président des Avant-gardes des libertés.

politique actuel en dépit de tous les grands torts qu'il a causés au pays. D'où le fait que «certains travaillent à ce que tout change pour que rien ne change», explicite-t-il encore. Cette modernisation qui doit, entre autres, «bannir le fléau de la fraude électorale», l'ex-chef de gouverne-

ment avoue ne pas trop se faire d'illusions quant à une probable «rédemption» du pouvoir à travers la constitutionnalisation d'une haute instance indépendante de surveillance des élections. Car, estime-t-il, «la fraude est consubstantielle au système politique qui sévit dans notre pays. Ce système politique et le système de la fraude sont deux siamois inséparables ; l'un ne peut survivre à la disparition de l'autre».

Pour Benflis, cette instance n'est ni l'un ni l'autre. Elle n'est pas haute parce qu'il y a plus haut qu'elle, un Conseil constitutionnel sans libre arbitre et sans marge de manœuvre ; et elle n'est pas indépendante tant est forte l'emprise de l'institution présidentielle sur la nomination de ses membres et en particulier de son président. Ceci en sus des prérogatives de cette autorité se limitant à la surveillance des élections alors que, fait-il remarquer, «c'est à travers la préparation et l'organisation des élections que la logistique de la fraude se met en place».

A propos de l'opposition dont il fait partie et que d'aucuns estiment qu'elle manque d'entrain et de feuille de route claire, et qu'elle est en «état léthargique», le président du parti des Avant-gardes des libertés considère que celle-ci «ne fait que ce quelle peut et pas ce qu'elle veut». Et d'ajouter que «l'opposition nationale ne cherche pas l'absolution à moindres frais de ses faiblesses ou de ses manquements».

Pour Benflis, «l'alternative démocratique pour laquelle nous nous battons est notre nouveau devoir patriotique qui sera le combat de tous ou ne sera pas» car constituant une affaire «trop grande et trop importante pour être l'affaire des seuls professionnels de la politique, en l'occurrence le pouvoir et l'opposition avec le reste de la société occupé à compter les points et à attendre de voir le vaincu et le vainqueur». C'est une «entreprise nationale et tout ce que la Nation compte comme forces vives devra s'y sentir partie prenante».

M. K.

PROCÈS EN APPEL OPPOSANT KAMEL DAOUD À L'INTÉGRISTE HAMADACHE**Verdict prévu le 7 juin**

Hier en fin de matinée, a eu lieu au tribunal d'Oran le procès en appel opposant l'auteur de Meursault contre-enquête, Kamel Daoud, (représenté par son avocat), au prédicateur salafiste Abdelfatah Hamadache. Présent au tribunal, ce dernier a une nouvelle fois plaidé son innocence, en affirmant qu'il ne connaît pas Kamel Daoud, et ne l'a jamais rencontré.

«Je suis musulman, et on est dans un pays musulman. J'ai alors demandé à l'Etat d'appliquer la charia à l'endroit de cet homme en le condamnant à mort. Je suis libre, c'est mon droit». Pour Hamadache, Kamel Daoud aurait eu des écrits blasphématoires dans son dernier roman *Meursault, contre-enquête*, sorti en 2013, d'où le fait qu'il ait appelé l'Etat, via sa page facebook, à appliquer la charia à son endroit.

L'avocat de Kamel Daoud a, quant à lui, rappelé combien ce genre d'appel au meurtre pouvait être dangereux, et combien de journalistes et d'intellectuels ont trouvé la mort durant les années 1990, à cause justement de ce genre de comportement. Il a aussi rappelé que l'accusé est le président d'un parti salafiste interdit en Algérie, et qui plus est, il a dénoncé des écrits blasphématoires dans le livre de Daoud alors qu'il ne l'a même pas lu.

L'avocat de Hamadache a, quant à lui, demandé que la cour déclare «l'incompétence territoriale» du tribunal d'Oran de se prononcer sur cette affaire, car, dit-il, le prévenu habite à Alger, et non à Oran. Mais la partie civile a demandé le rejet de cette demande, car, selon elle, «l'appel au meurtre a été publié sur sa page facebook, qui peut être consultée partout dans le monde».

A la fin de l'audience, la partie civile a demandé à ce que la peine prononcée le mois de mars dernier, 6 mois de prison dont 3 fermes et 50 000 DA d'amende, soit maintenues. Quant au procureur général, il a requis l'application de la loi. Le verdict sera connu le mardi 7 juin prochain.

Amel Bentolba

BAC**La dernière ligne droite, demain**

Dernière ligne droite, demain, jeudi, pour les candidats au bac. Les 800 000 candidats devront attendre fin juin, voire début juillet pour connaître les résultats.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Les épreuves du baccalauréat arrivent à leur fin. Les élèves des filières littéraires et langues ont déjà fini leurs examens. Tandis que les autres candidats issus des filières scientifiques, mathématiques et gestion devront encore patienter jusqu'à demain, dernier jour des épreuves. Chose promise, chose due.

La ministre de l'Education nationale a rassuré que les sujets d'examen prendront comme référence le niveau d'un élève moyen. Effectivement,

les candidats, contrairement aux précédentes éditions, ne se sont pas beaucoup plaints. Dans l'ensemble, les sujets, disaient-ils, étaient abordables. Beaucoup de moyens ont été mobilisés cette année pour qu'elle se déroule, sans les récurrents scandales de la triche.

La suppression du fameux seuil des cours à réviser et la mise en place d'une charte d'éthique et de stabilité pour mettre fin aux mouvements de grève dans le secteur, étaient déjà les deux mesures phares mises en place par la ministre de l'Education pour instaurer

la rigueur dans le secteur.

Pour cette session, outre la guerre lancée contre la fraude, la ministre de l'Education s'est montrée intransigente contre les retardataires.

Elle l'a annoncé et l'a appliqué : l'accès dans les salles d'examen ne sera pas toléré après 8h30. Et quelques candidats vont devoir malheureusement payer les frais de leur retard. «Le bac est un examen national et non pas local, il y a des conditions que tout un chacun doit pouvoir respecter, on doit prendre ses précautions pour un examen de cette importance. Ils devront accepter les règles du jeu, lorsqu'il s'agit d'un examen à caractère national, les particularités locales ne pour-

ront pas avoir de conséquence», a déclaré Benghebrit. Pour rendre sa crédibilité à l'examen, le département de l'éducation ne s'arrête pas là.

Le baccalauréat connaîtra des changements majeurs à partir de l'année prochaine. Quant aux élèves de la première année et deuxième année primaire et ceux de la première année moyenne, ils découvriront de nouveaux ouvrages et une nouvelle évaluation à partir de la rentrée prochaine.

Finie l'ère de la mémorisation, promet-on. La réforme engagée dans le secteur, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, sera axée sur les compétences et l'intelligence.

S. A.

CONSEIL DES MINISTRES**Le Président Bouteflika appelle à l'application du nouveau modèle économique de croissance**

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a appelé les participants à la prochaine réunion tripartite (gouvernement-patronat-syndicat), prévue le 5 juin, à s'engager ensemble pour l'application du nouveau modèle économique de croissance.

Lors du Conseil des ministres qu'il a présidé hier, M. Bouteflika a demandé au gouvernement de «poursuivre le dialogue et la concertation cultivés avec les partenaires sociaux et le monde de l'entreprise», indique le communiqué du Conseil.

A cet égard, le chef de l'Etat a salué la prochaine réunion de la tripartite, appelant les participants à ces assises «à concrétiser leur engagement contracté en 2014 par l'adoption du Pacte économique et social en s'engageant ensemble pour l'application du nouveau modèle économique destiné à dynamiser la croissance et l'investissement hors hydrocarbures, tout en préservant la cohésion sociale de notre Nation, dans le cadre de la justice sociale et de l'Etat de droit».

Pour rappel, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, avait indiqué dans une interview à l'APS, en novembre dernier, que l'Algérie devait aller chercher la croissance en dehors du secteur des hydrocarbures, c'est-à-dire dans la sphère économique réelle où «l'entreprise, publique ou privée, est la clé de voûte».

«C'est le modèle de croissance que nous sommes en train de déployer avec une vision claire jusqu'en 2019 et nous sommes en train de réfléchir pour l'élargir à l'horizon 2030», avait-il alors insisté.

«Il ne s'agit pas là d'un choix ou d'une option économique entre tant d'autres. C'est une démarche vitale pour l'avenir de notre pays où nous devons tous réapprendre à redonner son lustre à la valeur travail et à vivre du fruit de notre labeur», avait-il ajouté.

Selon M. Sellal, les investissements productifs devront être, dans le futur, réalisés par les opérateurs économiques et non pas par l'Etat qui devra assurer les missions de régulation et de solidarité avec les couches les plus défavorisées de la population.

Il a rappelé aussi que l'édification de cette économie émergente était un élément «central» du programme présidentiel.

Dans ce sens, M. Sellal avait expliqué qu'attirer les investissements directs étrangers ou nationaux était «une bataille de tous les jours et l'objet d'une compétition féroce entre les pays».

«Il nous faut apprendre à accepter et à attirer ceux qui peuvent participer à notre développement», avait-il explicité.

A cet effet, «les mesures que nous prenons pour encourager la relance économique notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et des TIC sont et seront toujours encadrées par des fondamentaux tels que le droit de préemption, la règle du 51/49 ainsi que les engagements sociaux des pouvoirs publics».

Le Conseil des ministres s'est également penché sur de nombreuses autres questions, comme les préparatifs du mois du Ramadhan, les textes relatifs à la création du conseil national des droits de l'Homme ou de la Haute instance indépendante de surveillance des élections et au régime électoral, prévus par la nouvelle Constitution, indique-t-on.

R. N./Agence